

COMMUNE DE
SAINTE-FAUSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de membres en
exercice:** 10

Présents : 6

Votants: 8

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept octobre à 19 heures 00,
le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Fauste régulièrement
convoqué le 10 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de BRUNAUD Jean-Marc, Maire.

Sont présents: BRUNAUD Jean-Marc, EURIN Sylvie, LAFAYE
Christian, NUNES-LOUREIRO Sarah, PERESSINI Alain, TUMSON
Edward

Représentés: IMBERT Christelle, TIBAUT Laurent

Excusés:

Absents: GERBIER Donatien, MOUYSET Jorane

Secrétaire de séance: PERESSINI Alain

Compte-rendu de la séance valant procès-verbal

Ordre du jour

Demandes de subvention FAR 2024 :

- Extension du système de vidéo protection
- Acquisition de matériel et équipement pour les espaces verts

Divers travaux électriques :

- Création d'une prise pour les décorations de Noël dans le bourg
- Divers travaux électriques à la salle des fêtes

Acquisition de guirlandes

Acquisition d'un abri bus et création d'une dalle

Questions diverses

Musique et théâtre au Pays

Informations CCCB

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2023.

DE_2023_039 : **DEMANDE DE SUBVENTION FAR 2024 : MISE EN PLACE D'UNE EXTENSION DU
SYSTÈME DE VIDÉO-PROTECTION**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une extension du système de vidéo-protection sur
Ablenay et à la sortie du bourg en direction de Neuvy-Pailloux, dont le montant du projet est estimé
à 23 122.06 euros HT.

Pour financer le projet, Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental au titre
du Fonds d'Action Rurale (FAR) pour 2024, à hauteur de 20 %, soit un montant de 4 624 euros.

Il ajoute :

- qu'une subvention au titre du Fonds de Vidéo-protection sera sollicitée à hauteur de 20 %, soit
4 624 euros, auprès du Conseil Départemental,
- qu'une subvention au titre de la DETR sera sollicitée à hauteur de 40 %, soit 9 249 euros,
auprès de l'Etat,
- que le reste sera financé par des fonds propres, soit 4 625.06 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Charge Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention FAR 2024 auprès du Conseil Départemental, pour la mise en place d'une extension du système de vidéo-protection,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires,
- S'engage à inscrire les sommes nécessaires au budget 2024.

(POUR : 8 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0)

DE_2023_040 : **DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE VIDÉO-PROTECTION 2024 : MISE EN PLACE D'UNE EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDÉO-PROTECTION**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une extension du système de vidéo-protection sur Ablenay et à la sortie du bourg en direction de Neuvy-Pailloux, dont le montant du projet est estimé à 23 122.06 euros HT.

Pour financer le projet, Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental au titre du Fonds de Vidéo-protection 2024, à hauteur de 20 %, soit un montant de 4 624 euros.

Il ajoute :

- qu'une subvention au titre du FAR sera sollicitée à hauteur de 20 %, soit 4 624 euros, auprès du Conseil Départemental,
- qu'une subvention au titre de la DETR sera sollicitée à hauteur de 40 %, soit 9 249 euros, auprès de l'Etat,
- que le reste sera financé par des fonds propres, soit 4 625.06 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Charge Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention "Fonds de Vidéo-protection" 2024 auprès du Conseil Départemental, pour la mise en place d'une extension du système de vidéo-protection,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires,
- S'engage à inscrire les sommes nécessaires au budget 2024.

(POUR : 8 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0)

DE_2023_041 : **DEMANDE DE SUBVENTION FAR 2024 : ACQUISITION DE MATÉRIEL ET PETIT ÉQUIPEMENT POUR LES ESPACES VERTS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des frais engagés sur la réparation du tracteur tondeuse KUBOTA. La Commune de Bommiers souhaitant se séparer de l'un des ses tracteurs, Monsieur le Maire propose l'acquisition du tracteur JOHN DEERE 1026R (25 ch - environ 460 heures) dont le montant est estimé à 15 000 euros.

Pour financer le projet, Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental au titre du Fonds d'Action Rurale (FAR) pour 2024, à hauteur de 24.46 %, soit un montant de 3 669 euros ; le reste sera financé par des fonds propres, soit 11 331 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Charge Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention FAR 2024 auprès du Conseil Départemental, pour l'acquisition de matériel et petit équipement pour les espaces verts,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires,
- S'engage à inscrire les sommes nécessaires au budget 2024.

(POUR : 8 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0)

DE_2023_042 : **RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE DU PARKING DE LA SALLE MULTI-ACTIVITÉS**

Dans un soucis d'économie d'énergie et de vétusté de l'éclairage public, Monsieur le Maire propose de renouveler les deux lampadaires de type "boule" du parking de la salle multi-activités, tout en gardant les mâts.

Monsieur le Maire propose le devis de l'entreprise SPIE CITYNETWORKS pour la somme de 2 130.00 euros HT soit 2 556.00 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de retenir le devis de l'entreprise SPIE CITYNETWORKS en vue de la rénovation de l'éclairage du parking de la salle multi-activités,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour la somme de 2 130.00 euros HT soit 2 556.00 euros TTC,
- Précise que les crédits ont été inscrits au budget 2023 et que la dépense sera mandatée à la section investissement.

(POUR : 8 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0)

DE_2023_043 : **ILLUMINATIONS DU CENTRE BOURG POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE**

Afin de poursuivre la volonté de l'équipe municipale de décorer la commune pour la période des fêtes de fin d'année, notamment les trois tilleuls situés au niveau du Monument aux Morts, Monsieur le Maire propose les devis suivants :

- Pose d'un coffret prise auprès de l'entreprise SPIE CITYNETWORKS pour la somme de 297.00 euros HT soit 356.40 euros TTC,
- Acquisition de trois guirlandes de 15 m auprès de l'entreprise LUMIFÊTE pour la somme de 399.00 euros HT soit 478.80 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de retenir le devis des entreprises SPIE CITYNETWORKS et LUMIFÊTE en vue de poursuivre les illuminations du centre bourg,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis pour la somme de 696.00 euros HT soit 835.20 euros TTC,
- Précise que les crédits ont été inscrits au budget 2023 et que la dépense sera mandatée à la section investissement.

(POUR : 8 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0)

DE_2023_044 : **INSTALLATION D'UN ABRI BUS À PROXIMITÉ DE LA PLACE DE L'ÉGLISE**

Considérant la modification de l'arrêt de transport scolaire du bourg, effective depuis la rentrée scolaire de septembre dernier au niveau de la Rue du Château,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'installer un abri bus à proximité de la Place de l'Église.

Monsieur le Maire propose les devis suivants :

- Création d'une dalle auprès de l'entreprise TERRASSEMENTS & TRAVAUX PUBLICS DE LA VALLEE NOIRE pour la somme de 1 449.25 euros HT soit 1 739.10 euros TTC,
- Acquisition d'un abri bus auprès de l'entreprise DMC DIRECT pour la somme de 1 731.10 euros HT soit 2 077.32 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de retenir le devis des entreprises TERRASSEMENT & TRAVAUX PUBLICS DE LA VALLEE NOIRE et DMC DIRECT en vue de l'installation d'un abri bus à proximité de la Place de l'Eglise,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis pour la somme de 3 180.35 euros HT soit 3 816.42 euros TTC,
- Précise que les crédits ont été inscrits au budget 2023 et que la dépense sera mandatée à la section investissement.

(POUR : 8 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0)

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe décaler les Voeux au dimanche 14 janvier 2024 à 11h.
- Monsieur le Maire propose aux élus une visio-conférence avec l'entreprise "Soleil du Midi" le 26/10/2024 à 9h30 concernant le projet photovoltaïque sur le terrain communal près de la salle des fêtes. => visio reportée au 31/10/2023 à 9h30.
- Monsieur le Maire informe avoir programmé deux demi-journées pour l'entretien du cimetière les 19 et 25 octobre. Il pose la question de la végétalisation des espaces inter-tombes. Une réflexion plus poussée devra être faite sur les allées soumises aux normes PMR.
M. le Maire propose de prendre contact avec la commune de Crevant ou d'Orsennes qui dispose d'un matériel mécanique pour l'entretien des allées.
- Sur les conseils d'E. TUMSON, Monsieur le Maire doit prendre contact avec l'électricien de Pruniers M. CHATTON pour le raccordement de la salle des fêtes à la fibre optique.
- Musique et théâtre au pays : "L'Atelier de la Poissonnerie", situé à Châteauroux, nous a contacté dans le cadre de l'élaboration de sa programmation culturelle 2024. L'association accompagne les communes alentours à Châteauroux dans l'organisation d'un évènement (musique ou théâtre) afin de participer à la diffusion des artistes locaux sur le territoire indrien. Le dispositif "Musique et théâtre au pays" étant subventionné par le Département et la Région à 50% chacun, les communes intéressées doivent déposer les dossiers de subvention pour début décembre 2023. Monsieur le Maire doit prendre contact avec l'association.
- Loi d'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables dite loi APER : Promulguée en mars 2023, la loi prévoit la mise en place de zones d'accélération sur le territoire national. Les communes peuvent désormais définir d'ici la fin de l'année 2023, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter sur leur territoire communal. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc. Tous les territoires sont ainsi concernés et pourront personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables. Ces zones d'accélération ne seront pas des zones exclusives : des projets pourront être autorisés en dehors. Toutefois, un comité de projet sera obligatoire pour ces projets, afin d'inclure la commune d'implantation du projet et les communes limitrophes dans les discussions préliminaires au plus tôt.
Monsieur le Maire informe l'assemblée que la consultation du public (habitants de la commune uniquement) se fera sur registre concernant les 3 domaines suivants : l'éolien (deux zones identifiées sur le portail AER du gouvernement), le photovoltaïque sur les zones non agricoles (mesures non parues à ce jour pour les zones agricoles), le solaire thermique et la méthanisation.
Un courrier doit être distribué aux habitants prochainement en vue de la consultation des administrés.
La période de consultation n'a pas encore été arrêtée par M. le Maire et ses adjoints.

- Banquet des Anciens : C. LAFAYE informe avoir débuté avec S. EURIN le porte-à-porte afin de connaître la volonté des + de 65 ans quant à la remise en place du banquet des Anciens. A ce jour, 31 foyers y sont favorables contre 10 défavorables. Les élus décident alors la remise en place du repas des anciens à compter de 2024. Pour les fêtes de fin d'année, la traditionnelle boîte de chocolats sera de nouveau distribuée.

- Cérémonie du 11 novembre : S. EURIN informe l'assemblée n'avoir pu à ce jour prendre contact avec le Souvenir Français de Diors-Vouillon pour un éventuel fleurissement des concessions des Soldats "morts pour la France" qui n'ont plus de famille pour les entretenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Le Secrétaire de séance